



Édito

Pierre PRIM
Président du SEDIMA

La formation continue : un besoin indispensable de qualité

Depuis plusieurs mois maintenant, la réforme de la formation professionnelle a été engagée par les pouvoirs publics. Même s'il est compliqué d'y voir encore totalement clair sur tous les sujets, il est néanmoins certain que ce gouvernement veut mettre l'accent sur l'apprentissage comme bras de levier principal destiné à diminuer le nombre de chômeurs.

Étant donné que notre branche est très active au niveau de l'apprentissage, à première vue cette prise de conscience des autorités semble plutôt satisfaisante. Mais... car il y a un mais qui vient du côté du budget.

En effet, le gouvernement met tout particulièrement l'accent, donc l'effort financier, sur les formations en apprentissage courtes, dans le but de sortir le plus rapidement possible du chômage un maximum de gens. Or nos métiers, eux, nécessitent beaucoup plus de compétences et les cursus de formation associés sont dès lors beaucoup plus longs. Au jeu de la redistribution, il y a de fortes chances que nous y laissions financièrement quelques plumes.

De là, l'enjeu de la qualité des formations devient encore plus important.

D'une part, au sein des établissements scolaires qui dispensent les cours à nos apprentis. Et c'est tout l'enjeu des réunions régionales Profession / établissements scolaires, qui ont lieu en ce moment, que de collaborer à des formations de meilleure qualité.

D'autre part, il est fondamental que le niveau de qualité des formations « courtes » constructeurs, destinées à nos personnels en poste, soit lui aussi qualitatif. Or depuis plusieurs années, le niveau de qualité de ces stages a tendance à baisser de manière chronique au fil des différentes enquêtes ISC SEDIMA.

Lors de nos trophées Satisfaction 2019 aucune marque n'a connu d'évolution positive de sa note sur 6 ans d'enquête ISC. C'est très dommageable à l'heure où plus des 3/4 du budget global de la formation continue, plusieurs dizaines de millions d'euros en tout chaque année, est absorbé par ces stages.

Deux items sont récurrents parmi les principales problématiques soulevées par les distributeurs :

- L'inexpérience des formateurs souvent nommés en poste d'embauche au lieu d'être promus en milieu ou fin de carrière.

- Le manque de lien entre le contenu de la formation et les soucis techniques rencontrés sur le terrain (cloisonnement entre les services techniques/garanties et la formation).

Pour pouvoir, à l'avenir, et dans ce contexte financier plus serré, continuer à former nos équipes de manière qualitative sur des matériels de plus en plus sophistiqués, nous avons donc besoin des efforts de tous. La profession a choisi volontairement de plus que doubler la contribution formation par rapport au seuil légal, montrant par là un engagement financier des distributeurs exemplaire en la matière. Charge maintenant aux constructeurs d'opérer les réformes nécessaires en interne à une nécessaire remontée en qualité des stages qu'ils proposent à leurs réseaux.

L'irrigation, un métier de spécialiste représenté au sein du SEDIMA



→ Lire l'interview
de Philippe
VERHAEGHE,
Président
de la commission
Irrigation
du SEDIMA,
pages 4 & 5



Actimat

Le financement de votre matériel agricole
directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

CNCM - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris.

Ouverture des inscriptions des sélections régionales

Vos salariés de moins de 23 ans peuvent y participer !

Qui peut concourir ?

Tous les jeunes qui ont moins de 23 ans l'année de la compétition internationale (nés à partir du 1^{er} janvier 1999), quel que soit leur formation et leur statut : élève, apprenti(e), salarié(e), entrepreneur(euse)...

Comment s'inscrire ?

Pour participer, rien de plus simple : les inscriptions se font en ligne.

- > Sur le site internet de WorldSkills France.
- > Sur l'application mobile WorldSkills fr disponible sur le PlayStore (Android) et l'App Store (iOS) :
 - sélectionnez votre région (soit celle de votre école, entreprise ou lieu de résidence),
 - sélectionnez le métier « Maintenance des Matériels ».

Les sélections régionales s'organiseront de janvier à mars 2020, les dates sont différentes pour chaque région.

Les dates à retenir

- > **de janvier à mars 2020** : sélections régionales organisées dans les régions de France métropolitaine et d'Outre-Mer.
- > **mai 2020** : séminaire de préparation à la compétition avec tous les médaillés d'Or régionaux à Paris.
- > **du 8 au 10 octobre 2020** : finales nationales organisées à Lyon, région Auvergne Rhône-Alpes.
- > **du 22 au 27 septembre 2021** : WorldSkills Competition à Shanghai en Chine.
- > **en 2022** : EuroSkills à Saint-Petersbourg en Russie.

Alors n'attendez plus et passez l'information aux jeunes qui vous entourent !



CQP

Résultats 2019, session d'automne

Dans le Sedimag' de septembre (n°306), nous vous avons présenté les résultats des certificats de qualification professionnelle (CQP) de la profession, pour la session du printemps 2019.

Ci-après, sont communiqués les résultats des jurys qui se sont déroulés en septembre.

CQP Technicien de maintenance des matériels agricoles

> **Jurys des 11 et 25 septembre**
LEAP de Savy Berlette (62)

Jurys patronaux :

- MM. VERHAEGHE (Verhaeghe Irrigation),
- MIGUAISE (Ets PM PRO),
- LEBLOND (Ets Forestier Leblond)
- et LEROY (Ets David)

Jurés salariés : MM. LERICHE (CFDT),
MARGUERITE (CFDT)
et ALLAL (CGT)

48 candidats
40 admis (photos ci-contre)



> **Jury du 13 septembre**

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du GERS (32)

Jury patronal : M. CELESTIN (Ets Célestin)
Juré salarié : M. RENAULT (CFE-CGC)

12 candidats
9 admis

**MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés
POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER**

NOS ENGAGEMENTS

Vous proposer des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

Vous aider à concilier bien-être des salariés et performance

Vous garantir des soins de qualité au juste prix

Être à vos côtés dans les moments de fragilité

Vous accompagner en retraite

Agir pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffmederic-humanis.com

malakoff médéric humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCE DE PENSIONNÉS (AMAP) - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
N° C. Orias : 1800001011 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 PARIS - N° SIREN 840 999 830
ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (AMIRC) - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 -
Siège : 21 rue Laffitte, 75009 PARIS - N° SIREN 840 600 008

Rubrique du mois



Le règlement intérieur, un outil indispensable pour prévenir et sanctionner

Salariés en retard, tenues de travail et chaussures de sécurité non portées, temps de pauses qui débordent, salariés en état d'ébriété, harcèlement au travail... Le tableau n'est pas très beau, mais vous avez peut-être déjà été confronté à l'une de ces situations. Comment les gérer et est-il possible de les encadrer ? Le règlement intérieur est aujourd'hui LA réponse et le Code du travail nous donne la marche à suivre. Contenu et mise en place du règlement intérieur, voici un rappel des règles qui s'imposent aux employeurs.



Le règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises ou établissements employant au moins 20 salariés.⁽¹⁾ Il détermine les règles à respecter sur les lieux de travail concernant :

- > la santé et la sécurité,
- > et la discipline.

En matière de santé et sécurité, les instructions de l'employeur doivent être précises sur les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Le règlement intérieur indique clairement à quel endroit les salariés peuvent prendre connaissance des consignes (par exemple, les personnes habilitées à les délivrer doivent être désignées).

Puisque l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés, c'est aussi dans ce document que l'on retrouve la procédure à suivre en cas de harcèlement (la loi impose de faire figurer dans le règlement intérieur les règles concernant le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes).

Les règles relatives à la discipline figurent également dans le règlement intérieur. L'employeur doit fixer la nature et l'échelle des sanctions applicables dans l'entreprise (par exemple,

l'obligation de respecter les horaires de travail, l'obligation de prévenir en cas d'absence ou de retard, des restrictions quant à l'utilisation des véhicules de l'entreprise...). C'est donc une liste qu'il convient d'établir car une sanction non visée ne peut être utilisée par l'employeur !

Des restrictions aux libertés individuelles peuvent également être adoptées sous certaines conditions : consultation des messageries professionnelles, interdiction de manifester ses convictions religieuses... Le règlement intérieur est donc un moyen d'expression du pouvoir patronal, mais également un outil de prévention permettant de s'adapter aux évolutions de l'entreprise.

Enfin, pour être valable et opposable aux salariés, il convient de suivre une procédure de mise en place stricte encadrée par des délais : consultation préalable des représentants du personnel, communication à l'inspection du travail et affichage, notamment.

Le service Social du SEDIMA se tient à la disposition de ses adhérents pour vérifier la conformité de leur règlement intérieur. Un modèle est également disponible sur le site internet.

⁽¹⁾ A compter du 1^{er} janvier 2020, la mise en place du règlement intérieur sera obligatoire dans les entreprises ou établissements employant au moins 50 salariés.

agenda
septembre 2019

interne

- Commission Sociale
- Commission Prospective
- Commission Equilibre des relations constructeurs/distributeurs

externe

- SEDIMA'S DAYS Emploi Formation : Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté Bretagne
- Commission Patronale
- Commission Paritaire
- Rencontre avec Exposima.

FÉDÉS

Notez dès à présent les dates des réunions de fédérations 2019, un moment fort d'échanges et de débats pour les distributeurs.

- mardi 5/11** Bretagne Ploërmel (56)
- mercredi 6/11** Pays de Loire Angers (49)
- jeudi 7/11** Poitou-Charentes Poitiers (86)
- mardi 19/11** Rhône-Alpes L'Isle d'Abeau (38)
- mercredi 20/11** Limousin-Auvergne Clermont-Ferrand (63)
- jeudi 21/11** Centre Orléans (45)
- mardi 26/11** Nord-Picardie Amiens (80)
- mercredi 27/11** Normandie Caen (14)
- jeudi 28/11** Ile-de-France Rambouillet (78)
- mardi 3/12** Bourgogne Franche-Comté Beaune (21)
- mercredi 4/12** Lorraine-Alsace Metz (57)
- jeudi 5/12** Champagne-Ardenne Reims (51)
- mardi 10/12** Aquitaine Bazas (33)
- mercredi 11/12** Midi-Pyrénées Toulouse (31)
- jeudi 12/12** Méditerranée Avignon (83)

Homologation des véhicules agricoles

Revirement de position du ministère des Transports et de la Transition Ecologique sur les matériels en parc.

Retrouvez notre communiqué de presse sur le site du SEDIMA, dans la rubrique Espace presse/communiqués de presse.

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul BRETON
Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat
LinkedIn@sedima-syndicat
Youtube@SedimaWebTV

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL OCTOBRE 2019 - ISSN 1259-069 X

SEDIMA
1919#2019
100 ANS DE SERVICE

COMMANDEZ VOTRE LIVRE ET RETROUVEZ LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LES 100 DERNIÈRES ANNÉES DU MACHINISME AGRICOLE

45 € - Commander le livre sur : info@sedima.fr
(* 7,33 € Frais de port par exemplaire)

RASSEMBLER STRUCTURER S'AFFIRMER

SEDIMA - 6, boulevard Jourdan - 75014 Paris - Tél. 01 53 62 87 00 - www.sedima.fr

www.eti-online.fr

Caisse conforme

RGPD compatible

Sécurité

Traçabilité

Dématérialisation

Géolocalisation

Mobilité des Techniciens

etOnline
Votre ERP en version Cloud et Fullweb

Hébergement dans notre Data Center

CRM

commercial@eti.eu / 05 65 757 757

Entretien

L'irrigation, un métier de spécialiste représenté au sein



Philippe VERHAEGHE

Président de la commission Irrigation du SEDIMA



L'entreprise Verhaeghe, créée en 1957, distribue la marque Fendt et développe en 1991 une activité irrigation. C'est à cette époque que Philippe VERHAEGHE succède à son père à la tête de la société et contribue à son développement. En 2012, il la cède au groupe coopératif Advitam (qui possède aussi Casa Service Machine), mais il reste au sein de la nouvelle structure pour diriger le pôle irrigation dénommé Verhaeghe Irrigation. Agé de 60 ans, ce passionné d'irrigation espère pouvoir transmettre son savoir-faire en travaillant encore quelques années, en binôme avec une jeune recrue. C'est aussi cette passion du métier qui l'a poussé à accepter la présidence de la toute nouvelle commission Irrigation du SEDIMA. Entretien...

>> Pourquoi le SEDIMA a mis en place cette commission ?

Comme l'élevage, l'irrigation est une branche particulière à la machine agricole. C'est un métier de spécialiste qui requiert des connaissances étendues et nécessite de travailler avec plus d'une vingtaine de fournisseurs différents par chantier. A l'heure des nouvelles techniques culturales, du développement du maraîchage et du bio, du changement climatique, l'irrigation est un passage obligé. Sachant qu'au niveau national, nous sommes près de 150 distributeurs et acteurs dédiés, l'organisation professionnelle se devait d'avoir une commission traitant des spécificités de ce métier. La mise en place s'est faite il y a un peu plus d'un an.

>> Pourquoi avez-vous accepté d'en être le Président ?

J'ai une passion pour l'irrigation depuis plus de 25 ans et j'ai souhaité mettre mon savoir-faire et mon expérience au service des adhérents du SEDIMA.

>> Quelle feuille de route avez-vous au sein de la commission Irrigation ?

Cette commission a pris son sens dès lors que nous avons pu rassembler plusieurs distributeurs ayant la volonté d'échanger et de travailler sur les problématiques liées à l'activité irrigation. Notre souhait premier est de faire prendre conscience des risques professionnels en créant un outil de vulgarisation (un guide, une brochure) traitant des aspects sécuritaire et législatif. Nous nous sommes fixés mars 2020 comme objectif de parution. Nous travaillons aussi sur deux autres axes : d'une part effectuer un recensement précis du nombre de concessionnaires/installateurs de matériels d'irrigation en France, d'autre part envisager un module de formation pour nos personnels sur la gestion des litiges clients en cas de panne notamment.

>> Quels sont les risques professionnels liés à votre activité ?

La pratique de notre métier est rarement effectuée en atelier. Les techniciens travaillent toujours sur site, de façon isolée, en plein milieu des champs, et soumis aux aléas climatiques. Ils font beaucoup de manutention avec des camions grue, des engins de levage, ils manipulent de l'électricité, des automatismes et sont donc exposés à de nombreux risques dont il faut qu'ils aient pleinement conscience.

>> Détaillez-nous les particularités du métier de technicien en irrigation...

Il effectue un travail saisonnier qui se pratique de janvier à mars pour les installations et d'avril à septembre pour les dépannages. Il peut



Photos Philippe VERHAEGHE



Nous, distributeurs spécialisés, avons un rôle à jouer dans la gestion de l'eau !

être d'astreinte à certaines périodes de l'année pour faire face à des dépannages urgents. Il doit posséder de multiples compétences techniques en soudure, électricité, montage, informatique, gestion de l'eau. Pour étudier un chantier potentiel et le chiffrer, commercial irrigation et technicien doivent être capables d'imaginer toute la chaîne de montage et la faisabilité. Rien ne doit être laissé au hasard (entre forage, pompe, réseau de conduites enterrées, groupe électrogène, électricité, automatismes, enrouleur ou rampe), pour que l'eau sorte à la bonne pression au bout du tuyau. Commercial et technicien s'appuient dans la partie étude sur plusieurs logiciels qui leur demandent rigueur, cohérence et dextérité. C'est vraiment une affaire de spécialiste !

>> Comment formez-vous votre personnel alors ?

Il n'y a pas d'école de formation. On recrute en règle générale des diplômés en électrotechnique avec de bonnes connaissances techniques, informatiques et de bureau d'études. Nous procédons par parrainage, c'est à dire qu'un ancien forme un plus jeune. A l'heure actuelle dans notre entreprise, nous avons 3 techniciens expérimentés et 3 jeunes recrues qui se forment auprès d'eux, avant de pouvoir au bout de quelques années gagner en autonomie.

>> Avec le réchauffement climatique, comment peut évoluer votre métier ?

L'eau est une ressource précieuse qui a tendance à diminuer, on ne peut pas faire sans elle, il faut donc plus que jamais la raisonner, l'économiser, mieux apporter l'eau à la plante, mieux conseiller nos clients pour irriguer. Les

Commission Irrigation du SEDIMA

Florian COUSIN	Bernard Mat. Agricoles (01)	Laurent GUYON	Duret (28)
Julien EQUIPÉ	Billaud Segeba (79)	Christophe QUELIN	Lesieur (72)
Romain FABRE	Lagarrigue (12)	Philippe VERHAEGHE	Verhaeghe (59)
Frédéric GRIVOT	Cornet (45)	Stéphane SERS	SEDIMA (75)
		Secrétaire de la commission	

du SEDIMA



technologies des enrouleurs, rampes, goutte à goutte continuent de progresser pour permettre des économies d'énergie. Nous distributeurs avons un rôle à jouer et devons montrer que nous sommes éco-responsables.

>> Le marché de l'irrigation a-t'il de l'avenir ?

Il y a des régions où les installations qui ont entre 30 et 40 ans sont en phase de renouvellement (le nord du Bassin Parisien, l'Eure et Loir, l'extrême Sud-Ouest, l'Occitanie...), d'autres sont en phase de développement (le nord de la France, l'Alsace, la région Bordelaise...). Alors oui, je reste confiant sur ce secteur qui est porteur. Quand j'ai démarré l'irrigation en 1991, on me disait « ce marché va durer 5, 6 ans ! ». Le feu ne s'est toujours pas éteint, car c'est un marché durable.

Verhaeghe, en bref

L'entreprise Verhaeghe a son siège social à Péronne dans la Somme (80). Elle compte 13 bases, 220 salariés et couvre la région des Hauts de France (Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme). Le pôle Verhaeghe Irrigation emploie 16 salariés répartis sur 3 bases : Montdidier, Campagne-lès-Hesdin et Cappelle-Brouck. Il distribue entre autres les marques Irrifrance, RM (en enrouleurs) et Rovatti (en stations de pompage).

Au Sommet de l'Élevage, le SEDIMA à la rencontre des jeunes

Le SEDIMA a profité de sa présence au Sommet de l'Élevage, du 2 au 4 octobre, pour promouvoir les métiers de la profession et conforter le lien fort qu'il entretient avec les établissements scolaires de la région. Douze élèves de Bac Pro « Maintenance des matériels » et de BTS TSMA se sont relayés sur le stand du SEDIMA pour accueillir des classes de 3^e et 4^e afin de leur présenter la filière de formation et ses métiers.

> Cyril FERRET, chargé de l'emploi et de la formation au SEDIMA, a été secondé sur le stand par 12 élèves « apprentis animateurs » provenant de 3 établissements régionaux :

- Batiste COSTE et Romaric RAMBERT, BTS TSMA 2nde année, du Lycée Gustave Eiffel de Gannat (03),
- Mathieu DELOUS et Julien PRADIELLES, BTS 1^{ère} année, du Lycée Sacré-Coeur de Saint-Chély d'Apcher (48),
- Clément BOURGNINAUD, Louis BOUSSAROQUE, Valentin FAVORY, Brandon JOLY, Théo LEBRAUD, Sandra MIAGOUX, Antoine ROCHEFORT et Marien TEISSANDIER, Bac Pro 2nde, 1^{ère} et Terminale, du Lycée Marcel Barbançois de Neuvic d'Usuel (19).

> Ils ont reçu plusieurs classes locales (photos ci-contre) parmi lesquelles :

- la 3^e prépa-Pro du collège Gustave Eiffel de Gannat (03),
- la 4^e du collège Sancy Artense de La Tour d'Auvergne (63).



Accueil en présence de Martine CHABANNE, Ets Chapuis, concessionnaire John Deere en Haute Loire et membre du Bureau Exécutif du SEDIMA.



On se comprend mieux quand on est proche

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de 100 sites en région, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, solidaires parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre engagement sociétal auprès des plus fragiles.

Pour en savoir plus :
Direction des Accords de Branches
entreprise.santeprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Salon

Sitevi : J - 30

Le Sitevi, salon spécialiste des équipements pour la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, l'oéologie et l'emballage, ouvrira ses portes du 26 au 28 novembre prochains à Montpellier. Il récompense cette année 19 produits et services dont les grandes tendances sont le numérique, la protection sanitaire des cultures et du vin, et la différenciation commerciale.

Médaille d'or

New Holland : le logiciel « polyvalence à la demande » intégré à l'ordinateur Intelliview IV des machines à vendanger New Holland, permet de reconnaître tous les équipements utilisés et de les piloter via la poignée multifonctions.



Sun'agri : solution de protection climatique sous forme de panneaux photovoltaïques orientables, positionnés à 4,5 m au-dessus des cultures, et pilotés de façon automatique en fonction des besoins de la plante.



Médailles d'argent

Insessens : **lentille de Fresnel** pour personnaliser des étiquettes de vin.

Institut Français de la Vigne et du Vin : **Labelpulvé**, labellisation des pulvérisateurs viticoles selon leurs performances.

Irstea : rampe **Bliss** avec système de pulvérisation à lames d'air à faible impact.

Parsec : **Aphromate Plus**, système de contrôle informatisé pour automatiser et gérer le processus de production des vins pétillants et mousseux.

Pellenc : porteur **Multifonction combine**, capable de travailler 2 rangs complets avec un outil à l'avant et un autre à l'arrière.

Médailles de bronze

Agrauxine : **Julietta®**, biofongicide à base de levures vivantes pour la lutte contre le botrytis.

Air Tech & Oenomeca : **Gazy**, application sur smartphone qui fournit la quantité de gaz à injecter lors des opérations de désoxygénation et décarbonisation.

Aquadoc : **Andromède**, logiciel qui optimise la répartition de ressource en eau.

Bm Emballage : **BM76G**, machine haute cadence à couper les greffons.

Bucher Vaslin : **Maestro**, presseur pneumatique entièrement automatisé.

Dalival : nouvelle variété de poire bicolore (rouge sur fond vert/jaune) dénommée **Ch201 C.O.V.**

Felco : **Digivitis**, outil de collecte de données sur le terrain combiné à une application web d'analyses.

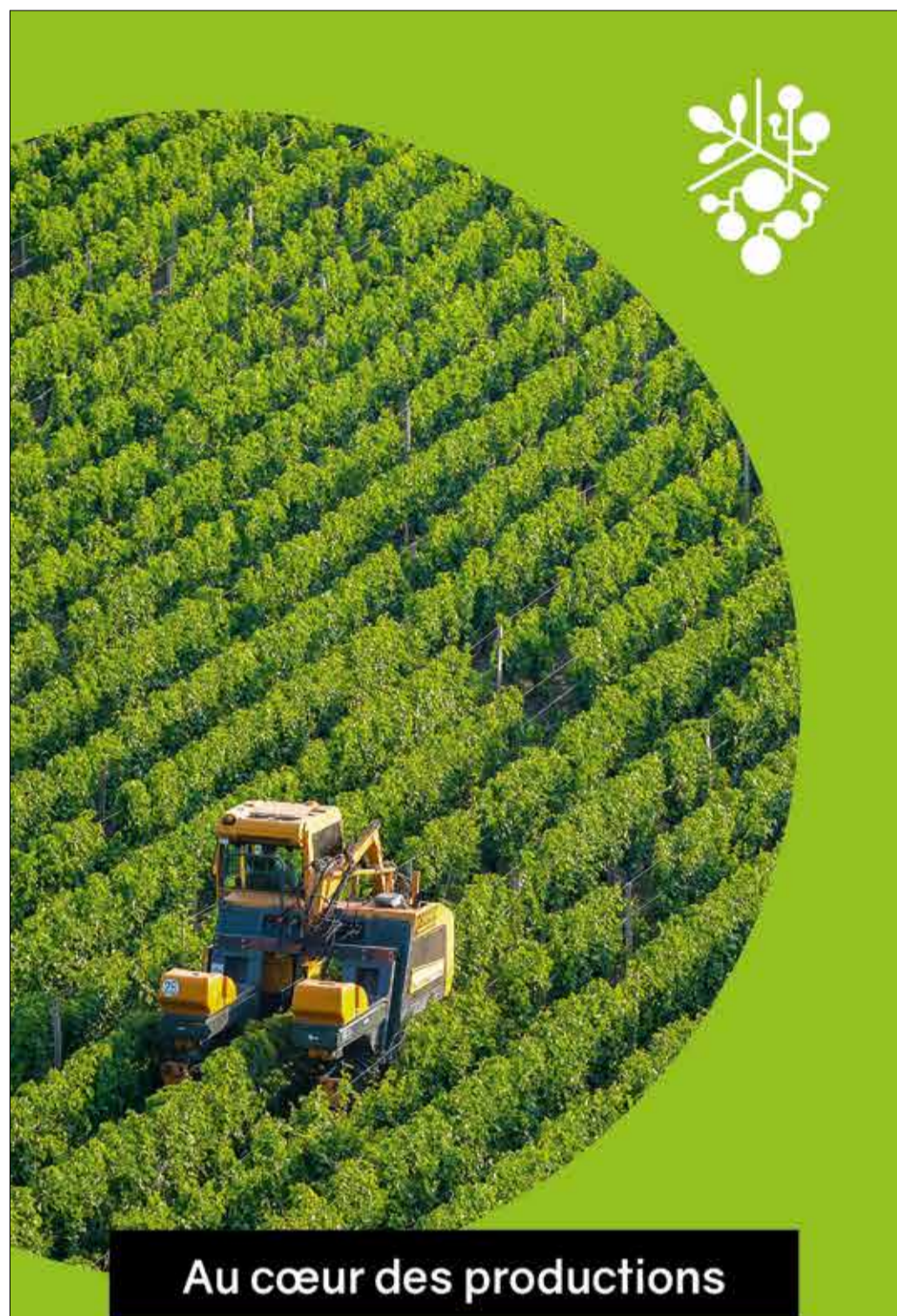
Gai France : monobloc linéaire **MLE 4441 CAN** composé d'une rinçeuse, d'une tireuse électropneumatique, d'un distributeur de couvercles et d'une sertisseuse mono-tête pour la mise en canette du vin.

Institut Français de la Vigne et du Vin : **Décitrait®**, outil d'aide à la décision qui synthétise les connaissances et outils disponibles en matière de lutte contre les maladies.

Michael Paetzold : **unité d'oxydation contrôlée** des moûts.

Pera-Pellenc : **Smart Press**, gamme de presseurs pneumatiques permettant l'injection au cœur de la vendange d'intrants œnologiques et la réduction des doses de SO2 utilisées.

SDF France : **Frutteto CVT Activesteer**, tracteur vigneron doté d'une transmission à variation continue et de 4 roues directrices.



Au cœur des productions

Obtenez votre badge gratuit sur www.sitevi.com avec le code **APSEDIMA19**



JPH CONSULTING & PARTNERS

Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- **TC itinérant pièces MA** - secteur Bretagne Ouest
- **Spécialiste support tech** - automoteurs - H/F
- **Tech itinérant** - matériel d'élevage
- **Assistant tech** - allemand courant exigé - H/F
- **Assistant(e) ADV et ccial(e)** - anglais courant
- **TC** - secteur Sud - installations TP - anglais courant
- **TC itinérant** - hydraulique - secteur Est - pièces pour constructeurs - anglais courant
- **TC sédentaire** - hydraulique - basé 91
- **DC mat environnement** - exp confirmée - meneur d'équipes - France et export - anglais courant
- **Inspecteur ccial** - Ouest Bretagne
- **Resp dvpt ccial** - nouvelles technologies
- **Inspecteur tech** - export

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- **Dir de concession** - Est - Centre Est
- **Dir ccial** - Ouest - Centre - Nvle Aquitaine
- **Resp ccial** - Bretagne - Grand Ouest - Sud Ouest
- **Resp ccial agri précision** - nouvelles technologies
- **Ccial robots et drones agricoles** - Centre - IdF
- **Ccial élevage traite robotique** - Normandie - Centre
- **Cciaux GPS/agri précision** - plusieurs postes
- **Resp magasin/magasiniers** - plusieurs postes
- **Dir SAV** - Ouest - Nouvelle Aquitaine - Occitanie
- **Dir technique SAV/GPS/agri précision**
- **Chefs d'atelier** - Hts de Fr - Gd Est - Ile de Fr - Sud O - Corse
- **Tech GPS/agri précision** - plusieurs postes
- **2 Tech matériel d'élevage** - Centre - Centre Est
- **1 Resp atelier & 1 Tech** - Nvle Calédonie

Envoyer CV et lettre de motivation :

Jean-Paul HOUVERT - 06 63 97 36 66
jeanpaul.houvert@gmail.com

Jean-Paul PAPILLON - 06 83 01 75 40
jeanpaulpapillon@gmail.com



SITEVI

26-28 NOVEMBRE 2019
PARC DES EXPOSITIONS
MONTPELLIER - FRANCE

SALON INTERNATIONAL DES ÉQUIPEMENTS ET SAVOIR-FAIRE
POUR LES PRODUCTIONS VIGNE-VIN, OLIVE, FRUITS-LÉGUMES

Suivez-nous sur :



#SITEVI

COMEXPOSIUM

AXEMA

EXPOSIMA
70, avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Defense cedex
Tél. : +33 (0)1 76 77 11 11 - Fax : +33 (0)1 53 30 95 09
E-mail : sitevi@comexposium.com

En partenariat avec

